

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AOUT 2020 à 18h30

Date de Convocation : 28 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le quatre août à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de PIERRERUE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur ROGER Daniel ; Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : AUZIAS Laurent. CALVET Alain. CLAPIER Nadia. CROS Pierre. FUSELIER Dominique. GUIRAUD Jean-Pierre. MOLINIER Maryse. ROGER Daniel. TEYSSOU Fabien. WIRT Sabine.

Absents excusés : BARDONNEAU Hélène.

Procuration : BARDONNEAU Hélène / ROGER Daniel.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire de séance CALVET Alain.

DELIBERATION N°1 – DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLÉANT

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de l'agence technique départementale HERAULT INGENIERIE.

Le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

Nombre bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 1

Majorité Absolue : 6

Ont obtenu :

M. Daniel ROGER 11 voix - Onze Voix

M. Jean-Pierre GUIRAUD 11 voix - Onze Voix

PROCLAME

M. Daniel ROGER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

M. Jean-Pierre GUIRAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

DELIBERATION N° 2 – TARIF ET REGLEMENT « L'ETAPE DE PIERRERUE »

Monsieur le Maire fait part, au conseil municipal de la nécessité d'adopter un règlement intérieur, une convention d'utilisation et de fixer les tarifs pour la nouvelle salle multi-activités « L'ETAPE DE PIERRERUE ». Le règlement intérieur détermine, entre autres, les modalités de : réservation – de mise à disposition - libération des locaux - de responsabilité et des modalités de location. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner un avis sur les conditions de mise à disposition prévues dans le projet de règlement intérieur de la salle.

Il propose au Conseil l'application des tarifs dont tableau de proposition ci-dessous.

DESIGNATION		TARIF
WEEK-END	Personnes majeures résidant la commune Personnes majeures payant la taxe foncière sur la commune	1 200,00 €
	Personnes majeures et personnes morales de droit privé non résidant sur la commune	1 800,00 €
JOURNEE	Personnes majeures résidant la commune Personnes majeures payant la taxe foncière sur la commune	600,00 €
	Personnes majeures et personnes morales de droit privé non résidant sur la commune	900,00 €
Associations communales, collectivités territoriales, structures intercommunales, Etablissements publics nationaux, organismes de formations territoriaux, organisations consulaires		A la discrétion de la commune
CAUTION		1 500,00 €
REGLEMENT ARRHES		30%

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la salle multi-activités « L'ETAPE DE PIERRERUE » à 10 voix pour et 1 abstention (Sabine WIRT).

approuve la convention d'utilisation de la salle multi-activités « L'ETAPE DE PIERRERUE » à l'unanimité.

approuve les tarifs de location de la salle « L'ETAPE DE PIERRERUE » selon les approbations suivantes :

WEEK -END : Personnes majeures résidant la commune Personnes majeures payant la taxe foncière sur la commune à 8 voix pour et 3 voix contre (Jean-Pierre GUIRAUD – Pierre CROS – Alain CALVET).

WEEK -END : Personnes majeures et personnes morales de droit privé non résidant sur la commune à 9 voix pour et 2 voix contre (Jean-Pierre GUIRAUD - Alain CALVET).

JOURNEE : les tarifs sont approuvés à l'unanimité du Conseil Municipal.

La caution et le règlement des arrhes sont approuvés à l'unanimité du Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 3 – CREATION D'UN SITE INTERNET

Pour faire suite au changement de conseil municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de résilier l'abonnement de l'ancien site PIERRERUE-COMBEJEAN et de mettre en place la création d'un nouveau site pour la commune. La mise à jour du site sera assurée par la municipalité.

Après consultation de plusieurs entreprises, il propose de retenir la solution e-mon site version Business. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la solution e-mon site.

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur la Mise à jour du plan communal de sauvegarde.
- Participation arbre / opération arbre avec le Département
- Réponse à la chambre d'agriculture et à la communauté des communes pour location salle.
- lecture de propagande de sénateurs



Le Maire
Daniel ROGER